



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 2941

#### Texte de la question

M Jacques Godfrain appelle l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la situation des chefs de district du service des lignes de France Telecom (CDIS ancienne formule). En effet, si la plupart des personnels concernes a pu acceder, par concours speciaux, au cadre A de la fonction publique, 208 chefs de district, dont la majeure partie a plus de 50 ans, restent encore concernes par un probleme de reclassement. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les mesures qu'il envisage de prendre en faveur de cette categorie de personnels qui n'a, jusqu'a present, beneficie d'aucune mesure categorielle particuliere.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Il est malheureusement exact que les concours speciaux organises ces dernieres annees n'ont pas permis la promotion en categorie A de tous les chefs de district. Il convient neanmoins de rappeler que ces fonctionnaires peuvent postuler sur la liste annuelle d'aptitude pour l'acces au grade d'inspecteur, dont un sixieme du recrutement est reserve a cette voie. En tout etat de cause, le cas des chefs de district reste suivi avec attention.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Godfrain Jacques](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2941

**Rubrique :** Postes et telecommunications

**Ministère interrogé :** postes, telecommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, telecommunications et espace

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 1988, page 2641